

5 novembre 2002

02.160

Interpellation du groupe PopEcoSol

Avancement des travaux de la CCT santé 21

Le Conseil d'Etat peut-il nous renseigner sur l'avancement des travaux de la CCT santé 21?

La cheffe de projet, qui conduit les travaux du groupe I chargé de rédiger le texte de la CCT santé 21, les règlements d'application et les annexes, vient de donner sa démission. Voilà qui pose question.

Cette démission, qui intervient quelques mois après celle de la précédente responsable du projet, met en évidence des difficultés qui appellent une explication.

Que s'est-il passé pour que l'on en arrive là? Comment les travaux vont-ils pouvoir continuer?

Quel calendrier le Conseil d'Etat prévoit-il pour l'entrée en vigueur de cette CCT?

Partout, le personnel de la santé vit des conditions de travail difficiles: stress, horaires irréguliers, fatigue accrue en raison de la complexification des soins. Le fait est connu. Mais le personnel de nos cantons voisins a obtenu des améliorations de ses conditions de travail garanties par une CCT en vigueur. Combien de temps le personnel du canton de Neuchâtel devra-t-il encore patienter?

La pétition du personnel de la santé ne peut pas être classée sans autre suite, car les mesures transitoires adoptées en automne 2000 sont, qu'on le veuille ou non, insuffisantes. La difficulté rencontrée par tous les établissements de la santé du canton de Neuchâtel pour recruter et fidéliser du personnel qualifié est une réalité. Ce fait n'est, de toute évidence, pas sans rapport avec les conditions de travail et les salaires qui restent parmi les plus bas de Suisse.

Au sein du groupe I, les représentants des employeurs et du personnel sont parvenus à s'entendre sur de nombreux points. Citons à titre d'exemples:

- l'octroi d'une semaine supplémentaire de vacances pour tout le personnel;
- l'introduction des 40 heures dès le 1^{er} janvier 2004;
- la reconnaissance de la pénibilité de la profession par de meilleures indemnités;
- le soutien logistique en cas de restructuration hospitalière.

Quels moyens financiers le Conseil d'Etat prévoit-il pour concrétiser ces demandes? Le coût a-t-il été chiffré? Des moyens pour financer la CCT santé 21 sont-ils prévus au budget 2003?

Signataires: M. Ebel, D. Perdrizat, A. Bringolf, F. Staehli, J. Kuhn-Rognon, H. Jenni, Patrick Erard, F. Bonnet, L. Debrot, J.-P. Veya et C. Gehringer.